

La morale laïque, c'est-à-dire indépendante de toute croyance religieuse préalable, et fondée sur la pure idée du devoir, existe ; nous n'avons point à la créer. Elle n'est pas seulement une doctrine philosophique ; elle est devenue, depuis la Révolution française, une réalité historique, un fait social, car la Révolution, en affirmant les droits et les devoirs de l'homme, ne les a mis sous la sauvegarde d'aucun dogme. Elle n'a pas dit à l'homme : Que crois-tu ? Elle lui a dit : Voilà ce que tu vauds et ce que tu dois ; et, depuis lors, c'est la seule conscience humaine, la liberté réglée par le devoir, qui est le fondement de l'ordre social tout entier.

Il s'agit de savoir si cette morale laïque, humaine, qui est l'âme de nos institutions, pourra régler et ennoblir aussi toutes les consciences individuelles. Il s'agit de savoir si tous les citoyens du pays, paysans, ouvriers, commerçants, producteurs de tout ordre, pourront sentir et comprendre ce que vaut d'être homme et à quoi cela engage. Là est l'office principal de l'école. Nos écoles [...] sont donc tenues de découvrir et de susciter dans la conscience de l'enfant un principe de vie morale supérieure et une règle d'action. L'enseignement de la morale doit donc être la première préoccupation de nos maîtres.

[...] Qui donc, parmi les hommes, a qualité pour parler au nom de la loi morale et pour exiger le sacrifice de tous les penchants mauvais au devoir. Comment pourrions-nous, comment oserions-nous, avec nos innombrables faiblesses, parler aux enfants de la beauté et de l'inviolabilité de la loi ? Il le faut pourtant, il faut oser, avec modestie, mais sans trouble. La majesté et l'autorité de la loi morale ne sont point diminuées, même en nous, par nos propres manquements et nos propres défaillances : et pourvu que nous sentions en nous une volonté bonne et droite, même si elle est débile et trop souvent fléchissante, nous avons le droit de parler, aux enfants, du devoir.

Au reste, les maîtres de nos écoles, dans leurs obscures et pesantes fonctions, ont bien souvent et tous les jours sans doute l'occasion de se soumettre librement au devoir : [...] quand, se croyant méconnus, ils n'ont rien perdu de leur zèle, ils ont accompli la loi par respect pour la loi ; ils ont été libres serviteurs du devoir ; ils se sont élevés à lui, et ils peuvent s'y fixer par la pensée, même s'ils n'y restent pas invariablement attachés par la conduite ; et, alors, ce n'est pas nous qui parlons, c'est le devoir qui parle en nous et par nous, qui n'y sommes pas tout à fait étrangers.

Kant a dit qu'on ne peut prévoir ce que l'éducation ferait de l'humanité, si elle était dirigée par un être supérieur à l'humanité. Or, cet être supérieur à l'homme, c'est l'homme lui-même [...] Et ainsi l'humanité peut grandir par la vertu même de l'idéal suscité par elle : et, par un étrange paradoxe qui prouve que le monde moral peut échapper à la loi mécanique, l'humanité s'élève au-dessus d'elle-même sans autre point d'appui qu'elle-même. Donc, les maîtres [...] doivent parler sans crainte de l'excellence du devoir, de la dignité humaine, du désintéressement, du sacrifice, de la sainteté. [...]

[...] l'enseignement civique ne peut avoir de sens et de valeur que par l'enseignement moral, car les constitutions qui assurent à tous les citoyens la liberté politique et qui réalisent ou préparent l'égalité sociale, ont pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine. La Révolution française n'a été une grande révolution politique que parce qu'elle a été une grande révolution morale.

[...] Ainsi, de tous nos devoirs les plus familiers en apparence, comme la propreté et la sobriété, il faut toujours donner les raisons les plus hautes, celles qui font le mieux sentir la grandeur de l'homme. Par là, tous les enfants de nos écoles auront le sentiment concret et précis de l'idéal. Il semble, d'abord, que ce soit là un mot bien ambitieux pour nos écoles primaires et bien au-dessus de l'enfance. Il n'en est rien : l'âme enfantine est pleine d'infini flottant, et toute l'éducation doit tendre à donner un contour l'esprit de l'enfant jusqu'à l'idée de la perfection morale, de la sainteté.

Et alors, combien grande serait une humanité où tous les hommes respecteraient la personne humaine en eux-mêmes et dans les autres, où tous les hommes diraient la vérité, où tous fuiraient l'injustice et l'orgueil, et ne recourraient ni à la violence, ni à la ruse, ni à la fraude ! Ce serait la société parfaite, l'humanité idéale, que tous les grands esprits et les grands cœurs ont préparée par la promulgation du devoir et par la soumission au devoir, celle que tous les hommes, et les plus humbles, et les enfants mêmes, peuvent préparer aussi par la soumission libre à la loi morale ; car cette humanité idéale, quand elle prendra corps, sera faite avec la substance de tous les désintéressements et de tous les sacrifices.

Et, ainsi, non seulement l'enfant de nos écoles comprendra ce qu'est l'idéal moral pour tout individu

humain, pour lui-même et pour l'ensemble de l'humanité, mis il sentira qu'il peut concourir lui-même, par la droiture, par la pratique journalière du devoir, à la réalisation de l'idéal humain. Du coup, sa vie intérieure sera transformée et agrandie : ou plutôt, la vie intérieure aura été créée en lui.

Voilà le but suprême que doit se proposer l'école primaire. Par quelle voie, par quelle méthode pourra-t-elle y atteindre le plus sûrement ? Quels doivent être les procédés pratiques d'enseignement de la morale aux enfants ? Et encore, est-ce que la vie morale, libre de toute croyance religieuse préalable, ne devient pas le point de départ d'une conception religieuse, rationnelle et libre, de l'univers ? Questions difficiles ou périlleuses, mais qu'il faudra aborder aussi, si nous ne voulons pas traiter la conscience de la démocratie et l'âme du peuple comme une quantité négligeable. Mais il suffit, pour aujourd'hui, que nous ayons bien compris toute la grandeur de la mission de nos maîtres : ils doivent être avant tout des instituteurs de morale."

L'instruction morale à l'école, La Dépêche, 8 juin 1892.

Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves,

Je remercie votre municipalité - laissez-moi dire la nôtre - de m'avoir donné, dans cette fête des écoles Laïques, l'occasion de dire une fois de plus que l'éducation rationnelle et scientifique du peuple est un besoin essentiel, une nécessité vitale de la République. Vous l'avez compris, car ici, par l'accord de vos maîtres et maîtresses, dont le dévouement a été admirable, et d'une municipalité où toutes les forces de la démocratie sont représentées, le nombre des élèves de vos écoles, en quelques années, a triplé.

Cette éducation doit être l'objet d'une sollicitude constante et la communication doit être incessante entre la vie de la nation et la vie de l'école. L'Enseignement national dans une démocratie n'est pas une forme immobile et figée : ce n'est pas un mécanisme monté une fois pour toutes et qu'on abandonne ensuite à son fonctionnement : l'éducation est liée à toute l'éducation politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes.

Déjà, il y a trente-quatre ans, au lendemain des désastres effroyables que le despotisme avait déchaînés sur la patrie, un grand cri s'éleva de tout le parti républicain : il faut refaire la France. Il faut l'éclairer. Il faut l'éduquer !

La tyrannie est fille et mère d'ignorance, ou plutôt elle est l'ignorance même, car en subordonnant toutes les volontés à une seule, en résumant toute la force active de la patrie dans une dynastie ou dans une caste, elle rend inutile, au moins dans la conduite de la chose publique, l'intelligence de tous. Et c'est une loi de la vie qu'un organe inutile languisse et s'atrophie.

EDUCATION ET LIBERTE?

Il se peut que, dans des sociétés compliquées, où les intérêts privés sont si variés et si ardents, l'intelligence subsiste, appliquée au maniement de ces intérêts. Et un observateur superficiel ne constaterait point tout d'abord dans une nation serve une diminution de pensée. Mais l'intelligence de tous, exclue du gouvernement de la Cité et de l'administration de la vie nationale, a perdu tout ensemble son plus haut objet et son plus vigoureux ressort. Et dès que survient une crise, elle ne suffit plus à la force des événements. La liberté républicaine, qui donne à tout citoyen le droit et qui lui crée le devoir d'intervenir dans la conduite des affaires publiques, qui l'oblige sans cesse à avoir une opinion et une volonté, est donc un incessant appel à tous les hommes, à la force de la pensée et à la force du vouloir. Elle est donc la grande et universelle éducatrice.

Mais cette éducation par la liberté serait insuffisante, elle investirait les citoyens de droits et de devoirs supérieurs à leurs facultés si la nation ne mettait pas tous les citoyens en état de se reconnaître dans la complication des événements et de dégager de la contrariété des égoïsmes le droit de chacun et l'intérêt de tous.

C'est pourquoi l'éducation de tous par la liberté républicaine doit être soutenue de l'éducation de tous par l'Ecole et par l'Ecole de la Nation et de la Raison, par l'Ecole civile et Laïque.

Oui, c'est là ce qu'à peine sortis du gouffre criaient, il y a trente-quatre ans, les républicains et les patriotes : refaire la France par l'éducation de tous, éduquer tous les citoyens par la République et par l'Ecole ; la souveraineté agissante pour tous, la lumière pour tous, la responsabilité pour tous. C'est là, pour appliquer à ces jours tourmentés et tragiques la grande image du Dante, le premier appel jeté

par les naufragés dès que roulés par les vagues ils abordaient au rivage tout haletants encore et presque suffoqués. C'est là ce que, dès 1871 et 1872, sous le double fardeau de l'occupation étrangère et de la réaction versaillaise, Gambetta proposait au pays en ses discours de Bordeaux, du Havre, d'Angers, de Saint-Quentin, de la Ferté-sous-Jouarre, partout où il portait son admirable apostolat républicain.

CE QU'A VOULU GAMBETTA

Et pourquoi ne se bornerait-il pas à demander l'instruction pour tous ? Pourquoi voulait-il qu'elle fût civile et Laïque ? On ne l'accusera point, j'imagine, d'être un sectaire, car ceux-là mêmes qui aujourd'hui nous outragent de ce mot, nous tous républicains dévoués à l'œuvre de laïcité, invoquent volontiers contre nous la largeur de sa pensée et de sa politique. Non, il n'était pas un sectaire ! Certes, il savait bien qu'un gouvernement n'est fort, qu'il ne peut être agissant que s'il agit conformément à ses principes, c'est-à-dire avec un parti. Il a dit bien souvent : "On ne gouverne qu'avec son parti".

Il a même tiré de cette formule un jugement historique singulièrement grave : il a déclaré, en septembre 1871, que si le gouvernement de la Défense nationale à Paris n'avait pas su utiliser pleinement les énergies dont la grande ville abondait, si, au lieu de les susciter et de les organiser, il les avait laissées se perdre à demi en une sorte de flottement mou, c'était faute d'une direction politique assez nette, d'une action politique assez ferme : "C'était parce qu'il n'y avait pas un gouvernement de parti".

Il signifiait ainsi, d'une façon plus générale, que même pour l'organisation de la Défense nationale, même pour l'effort qui tend au salut de tous, au bien-être et à la grandeur de tous, le centre d'impulsion, le ressort d'action doit être dans un parti, c'est-à-dire dans un système d'idées politiques et sociales très définies et très claires sans lequel l'apparente conciliation des forces n'est que confusion stagnante et impuissante.

Mais ce parti, centre nécessaire et ardent de l'action même nationale, il ne le concevait pas de façon étroite. Il cherchait à y attirer le plus possible toutes les forces divergentes ou jadis hostiles. L'homme qui disait avoir l'âme assez large pour être dévot tout ensemble à Voltaire et à Jeanne la bonne Lorraine ; qui rendrait témoignage à la gloire hautaine de la vieille monarchie comme à la noble fierté de la révolution ; qui appelait contre l'envahisseur toutes les forces anciennes et nouvelles des ouvriers révolutionnaires aux chrétiens de l'Ouest ; qui glorifiait Hoche d'avoir vaincu, mais surtout d'avoir pacifié ; qui jetait d'ardentes paroles aux paysans de France, à ces fils de la terre élevés au-dessus du limon par la Révolution libératrice, et qui invitait les survivants des anciennes classes et des anciens partis à entrer dans la République avec leur politesse d'esprit et de mœurs et à devenir une des parures de la France nouvelle ; cet homme n'avait point, en effet, l'étroitesse de l'esprit de secte !

Et si, au lendemain même de l'orage qui avait bouleversé le sol, il proposait ce programme Laïque qui devait soulever nécessairement les controverses les plus violentes et les résistances les plus passionnées ; si lui, l'homme de la conciliation nationale, il jetait à la France, encore toute meurtrie et déchirée, cette formule de laïcité qui allait irriter les divisions anciennes et provoquer des divisions nouvelles, c'est bien que la laïcité de l'éducation était, à ses yeux, une nécessité nationale, une nécessité vitale, la condition même du relèvement de la patrie et de l'institution de la liberté, l'âme, le souffle, la respiration même de la République !

Même une société aristocratique, selon lui, si elle ne veut pas languir dans une routine superstitieuse ou se laisser fasciner par des rêves mystiques, si elle veut vivre d'une vie naturelle, moderne, active, doit faire appel à une éducation de laïcité et justifier le privilège de son aristocratie non par l'investiture du pouvoir clérical, mais par l'activité sociale exceptionnelle de cette aristocratie. Et pour une société démocratique, à moins qu'elle se soit laissée envahir et corrompre jusqu'aux moelles, sous prétexte de libéralisme, par les principes de servitude, la question ne se pose même pas.

DEMOCRATIE ET LAICITE?

Démocratie et laïcité sont deux termes identiques. Qu'est-ce que la Démocratie ? Royer-Collard, qui a restreint arbitrairement l'application du principe, mais qui a vu excellemment le principe même, en a donné la définition décisive : "La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits".

Or il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce.

Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir légalement la question religieuse, elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes ; mais elle ne fait aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale. Elle ne demande pas à l'enfant qui vient de naître et pour reconnaître son

droit à la vie à quelle confession il appartient, elle ne l'inscrit d'office dans aucune Eglise. Elle ne demande pas aux citoyens quand ils veulent fonder une famille et pour leur reconnaître et leur garantir tous les droits qui se rattachent à la famille, quelle religion ils mettent à la base de leurs foyers ; si s'ils y en mettent une. Elle ne demande pas au citoyen, quand il veut faire pour sa part acte de souveraineté et déposer son bulletin dans l'urne, quel est son culte et s'il en a un. Elle n'exige pas des justifiables qui viennent demander à se juges d'arbitrer entre eux qu'ils reconnaissent, outre le Code civil, un Code religieux et confessionnel. Elle n'interdit point l'accès de la propriété, la pratique de tel ou tel métier à ceux qui refusent de signer tel ou tel formulaire et d'avoir telle ou telle orthodoxie. Elle protège également la dignité de toutes les funérailles, sans rechercher si ceux qui passent ont attesté avant de mourir leur espérance immortelle ou si, satisfaits de la tâche accomplie, ils ont accepté la mort comme le suprême et légitime repos.

Et quand sonne le tocsin de la patrie en danger, la démocratie envoie tous ses fils, tous ses citoyens, affronter sur les champs de bataille le même péril, sans se demander si contre l'angoisse de la mort qui plane, ils chercheront au fond de leur cœur un secours dans les promesses d'immortalité chrétienne ou s'ils ne feront appel qu'à cette magnanimité naturelle qui méprise la peur de la mort comme la plus dégradante servitude.

Mais qu'est-ce à dire ? Et si la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social : famille, patrie, propriété, souveraineté, si elle ne s'appuie que sur l'égalité des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque ; si elle se dirige, sans aucune intervention dogmatique et surnaturelle, par les seules lumières de la conscience et de la science, si elle n'attend le progrès que du progrès de la conscience et de la science ; c'est-à-dire d'une interprétation plus hardie du droit des personnes et d'une plus efficace domination de l'esprit sur la nature, j'ai le droit de dire qu'elle est foncièrement Laïque, Laïque dans son essence comme dans ses formes, dans son principe comme dans ses institutions, et dans sa morale comme dans son économie. Ou plutôt, j'ai le droit de répéter que démocratie et laïcité sont identiques.

EDUCATION ET LAICITE?

Mais si laïcité et démocratie sont indivisibles, et si la démocratie ne peut réaliser son essence et remplir son office, qui est d'assurer l'égalité des droits, que dans la laïcité, par quelle contradiction mortelle, par quel abandon de son droit et de tout droit la démocratie renoncerait-elle à faire pénétrer la laïcité dans l'éducation, c'est-à-dire dans l'institution la plus essentielle, dans celle qui domine toutes les autres et en qui les autres prennent conscience d'elles-mêmes et de leurs principes ? Comment la démocratie, qui fait circuler le principe de laïcité dans tout l'organisme politique et social, permettrait-elle aux principes contraires de s'installer dans l'éducation, c'est-à-dire au cœur même de l'organisme que les citoyens complètent individuellement par telle ou telle croyance, par tel ou tel acte rituel, les fonctions Laïques, l'état civil, le mariage, les contrats. C'est leur droit, c'est le droit de la liberté. Qu'ils complètent de même, par un enseignement religieux et des pratiques religieuses l'éducation Laïque et sociale, c'est leur droit, c'est le droit de la liberté.

Mais, de même qu'elle a constitué sur des bases Laïques l'état civil, le mariage, la propriété, la souveraineté politique, c'est sur des bases Laïques que la démocratie doit constituer l'éducation. La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance, et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme.

Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation de s'interposer entre ce devoir de la nation et ce droit de l'enfant. Comment l'enfant pourra-t-il être préparé à exercer sans crainte les droits que la démocratie Laïque reconnaît à l'homme si lui-même n'a pas été admis à exercer, sous forme Laïque, le droit essentiel que lui reconnaît la loi, le droit à l'éducation ? Comment, plus tard, prendra-t-il au sérieux la distinction nécessaire entre l'ordre religieux, qui ne relève que de la conscience individuelle, et l'ordre social et légal qui est essentiellement Laïque, si lui-même dans l'exercice du premier droit qui lui est reconnu, et dans l'accomplissement du premier devoir qui lui est imposé par la loi, il est livré à une entreprise confessionnelle et trompé par la confusion de l'ordre religieux et de l'ordre légal ?

Qui dit obligation, qui dit loi, dit nécessairement laïcité. Pas plus que le moine, ou le prêtre ne sont admis à se substituer aux officiers de l'état civil dans la tenue des registres, dans la constatation sociale des mariages ; pas plus qu'ils ne peuvent se substituer aux magistrats civils dans l'administration de la justice et l'application du Code, ils ne peuvent, dans l'accomplissement du devoir social d'éducation, se substituer aux délégués civils de la nation, représentants de la démocratie Laïque.

REPUBLIQUE ET LAICITE?

Voilà pourquoi, dès 1871, le parti républicain demandait indivisiblement la République et la laïcité de l'éducation. Voilà pourquoi, depuis trente-cinq ans, tout recul ou forte somnolence de la République a été une diminution ou une langueur de la laïcité, et tout progrès, tout réveil de la République, un progrès et un réveil de la laïcité.

Je suis convaincu qu'à la longue, après bien des résistances et des anathèmes, cette laïcité complète, légale de tout l'enseignement, sera acceptée par tous les citoyens comme ont été enfin acceptées par eux, après des résistances et des anathèmes dont le souvenir même s'est presque perdu, les autres institutions de laïcité : la laïcité légale de la naissance, de la famille, de la propriété, de la patrie, de la souveraineté.

Mais pourquoi ceux qu'on appelle les croyants, ceux qui proposent à l'homme des fins mystérieuses et transcendantes, une fervente et éternelle vie dans la vérité et dans la lumière, pourquoi refuseraient-ils d'accepter jusque dans son fond cette civilisation moderne, qui est, par le droit proclamé de la personne humaine et par la foi en la science l'affirmation souveraine de l'esprit ?

RELIGION ET LAICITE?

Quelque divine que soit pour le croyant la religion qu'il professe, c'est dans une société naturelle et humaine qu'elle évolue ? Cette force mystique ne sera qu'une force abstraite et vaine sans prix et sans vertu si elle n'est pas en communication avec la réalité sociale, et ses espérances les plus hautes se dessècheront si elles ne plongent point par leurs racines dans cette réalité, si elles n'appellent point à elles toutes les sèves de la vie.

Quand le Christianisme s'est insinué, d'abord, et installé ensuite, dans le monde antique, certes, il s'élevait avec passion contre le polythéisme païen et contre la fureur énorme des appétits débridés. Mais, quelque impérieux que fut son dogme, il ne pouvait répudier toute la vie de la pensée antique : il était obligé de compter avec les philosophes et les systèmes, avec tout l'effort de sagesse et de raison, avec toute l'audace intelligente de l'hellénisme ; et, consciemment ou inconsciemment, il incorporait à sa doctrine la substance même de la libre-pensée des Grecs. Il ne recrutait point ses adeptes par artifice, en les isolant, en les cloîtrant dans une discipline confessionnelle, il les prenait en pleine vie, en pleine pensée, en pleine nature, et il les captait non par je ne sais quelle éducation automatique et exclusive, mais par une prodigieuse ivresse d'espoir qui transfigurait sans les abolir les énergies de leur âme inquiète.

Et plus tard, au XVI^e siècle, quand les réformateurs chrétiens prétendirent régénérer le christianisme et briser, comme ils disaient, l'idolâtrie de l'Eglise, qui avait substitué l'adoration d'une hiérarchie humaine à l'adoration du Christ, est-ce qu'ils répudiaient l'esprit de science et de raison qui se manifestait alors dans la Renaissance ?

De la Réforme à la Renaissance, il y a, certes, bien des antagonismes et des contradictions. Les sévères réformateurs reprochaient aux humanismes, aux libres et flottants esprits de la Renaissance leur demi-scepticisme et une sorte de frivolité. Ils leur faisaient grief d'abord de ne lutter contre le papisme que par des ironies et des critiques légères et de n'avoir point le courage de rompre révolutionnaire avec une institution ecclésiastique viciée que n'amenderaient point les railleries les plus aigues. Ils leur faisaient grief ensuite de si bien se délecter et s'attarder à la beauté retrouvée des lettres antiques qu'ils retournaient presque au naturalisme païen et qu'ils s'éblouissaient en curieux et en artistes d'une lumière qui aurait dû servir surtout, suivant la Réforme, au renouvellement de la vie religieuse et à l'épuration de la croyance chrétienne.

Mais, malgré tout, malgré ces réserves et ces dissentiments, c'est l'esprit de la Renaissance que respiraient les Réformateurs, c'étaient des humanistes, c'étaient des hellénistes qui se passionnaient pour la Réforme. Il leur semblait que pendant les siècles du Moyen-Age une même barbarie, faite d'ignorance et de superstitions, avait obscurci la beauté du génie antique et la vérité de la religion chrétienne. Ils voulaient, en toutes choses divines et humaines, se débarrasser d'intermédiaires ignorants ou sordides, nettoyer de la rouille scolastique et ecclésiastique les effigies du génie humain et de la charité divine ; répudier par tous les livres, par les livres de l'homme et par les livres de Dieu, les commentaires frauduleux ou ignares ; retourner tout droit aux textes d'Homère, de Platon, de Virgile, comme aux textes de la Bible et de l'Evangile, et retrouver le chemin de toutes les sources, les sources sacrées de la beauté ancienne, les sources divines de l'espérance nouvelle qui confondaient leur double vertu dans l'unité vivante de l'esprit renouvelé.

Qu'est-ce à dire ? C'est que, jusqu'ici, ni dans les premiers siècles, ni au XVI^e, ni dans la crise des origines, ni dans la crise de la Réforme, le Christianisme, quelque transcendante que fût son affirmation, quelque puissance d'anathème que révélât sa doctrine contre la nature et la raison, n'a pu couper ses communications avec la vie ni se refuser au mouvement des sèves au libre et profond travail de l'esprit.

DROIT HUMAIN ET SCIENCE

Mais maintenant, par le grand effort qui va de la Réforme à la Révolution, l'homme a fait deux conquêtes décisives : il a reconnu et affirmé le droit de la personne humaine indépendant de toute croyance, supérieur à toute formule, et il a organisé la science méthodique, expérimentale et inductive qui, tous les jours, étend ses prises sur l'univers. Oui, le droit de la personne humaine à choisir et à affirmer librement sa croyance quelle qu'elle soit, l'autonomie inviolable de la conscience et de l'esprit, et, en même temps, la puissance de la science organisée qui, par l'hypothèse vérifiée, vérifiable, par l'observation, l'expérimentation et le calcul, interroge la nature et nous transmet ses réponses sans les mutiler ou les déformer à la convenance d'une autorité, d'un dogme ou d'un livre ; voilà les deux nouveautés décisives qui résument toute la Révolution ; voilà les deux principes essentiels ; voilà les deux forces du monde moderne.

Ces principes sont si bien aujourd'hui la condition même, le fond et le ressort de la vie, qu'il n'y a pas une seule croyance qui puisse survivre si elle ne s'y accommode ou si même elle ne s'en inspire. Et il s'agit de savoir si les tenants du dogme sont disposés enfin à accepter nettement et jusqu'en leur fond ces principes vitaux.

Que gagneraient-ils à s'insurger contre eux ? Ils ne le peuvent pas sans s'exposer eux-mêmes à une incessante défaite, à un incessant désaveu.

A quoi leur a servi, au siècle dernier, de lancer l'anathème en un document retentissant, aux libertés et aux droits modernes, à la liberté de conscience et de pensée, à tout le droit de la Révolution ?

Devant le scandale qu'il a provoqué, même dans l'immense majorité des croyants en qui un commencement d'esprit moderne a pénétré, ils ont dû si bien l'expliquer, l'atténuer, le déguiser, que ce fut presque comme une rétraction. A quoi leur a servi de dénoncer si longtemps et de nier comme impie le nouveau système du monde entrevu par Copernic et Galilée ? Longtemps, ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont levé l'Index sur les oeuvres de Copernic. Mais cette résistance a fini comme elle devait finir, par une capitulation. Et maintenant les proscriptionnaires se glorifient d'avoir des astronomes revêtus de la robe du moine qui interrogent et calculent le mouvement des astres, selon le système qu'ils avaient proscriit. Maintenant ? ils commentent le *Caeli enarrant gloriam Dei* au moyen de ces grandes découvertes de l'esprit vouées par eux, durant des siècles, à l'anathème et au bûcher ! Ils font servir à la gloire de Dieu ces vérités de la science qu'au nom de ce même Dieu ils tentèrent d'abolir. Et l'on ne sait qui admirer le plus dans ce long effort contre la science ; si c'est son atrocité ou si c'est sa vanité. Impuissante aussi sera la résistance des tenants du dogme contre l'application scientifique des règles de la critique à l'étude des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Si les prêtres comme l'abbé Loisy, qui reconnaissent la nécessité de cette méthode, sont inquiétés et frappés, on sent cependant dans la main qui frappe un commencement d'hésitation. Et ils peuvent se rassurer à demi et se consoler à la vue du mouvement qui s'est produit dans l'Eglise même pour la doctrine du transformisme.

Il y a un peu plus de trente ans, un évêque véhément et illustre refusait de siéger à l'Académie française à côté du noble et sage Littré, coupable d'avoir accueilli l'hypothèse de l'évolution vitale et du transformisme des espèces.

Le même évêque, à la tribune de l'Assemblée nationale, dans le débat sur la liberté de l'enseignement, s'écriait qu'il y aurait scandale à laisser pénétrer dans l'enseignement, même dans le haut enseignement ces doctrines impies et dégradantes. Et ce perpétuel anathème contre l'effort de l'esprit et la vérité naissante suffit à juger l'enseignement confessionnel.

Quelques années après, des représentants de l'orthodoxie catholique et qui n'ont pas encore été désavoués, M. de Vogüé et M. Brunetière, tentaient d'adapter à la tradition religieuse cette conception nouvelle de la science, et ils interprétaient l'évolution comme le symbole visible par où la force créatrice se manifestait.

Mais si les tenants du dogme sont ainsi obligés de céder en détail aux progrès de la conscience et de la science et de concilier successivement avec leur doctrine des vérités qu'ils dénoncent d'abord comme incompatibles avec leur foi ; s'ils sont contraints de se traîner à la suite du droit humain victorieux et de la science humaine victorieuse ; s'ils entrent enfin, balbutiants ou trébuchants, dans les voies mêmes que longtemps ils ensanglantèrent de leurs persécutions et obstruèrent de leurs anathèmes, pourquoi n'ont-ils pas la sagesse et le courage d'aller d'emblée jusqu'au bout ? Pourquoi n'acceptent-ils pas jusqu'au fond et dans toutes leurs conséquences possibles ces deux grands principes du monde moderne qu'ils ne peuvent plus abolir, qui sont l'élément vital de toutes pensées et avec lesquels il ; faudra bien qu'ils accordent leur espérance transcendante s'ils ne veulent pas que, comme une flamme que rien ne nourrit plus, elle s'éteigne lamentablement ?

Mais s'ils acceptent ces deux principes, ils acceptent par là même l'Ecole Laïque, qui n'en est que l'application à l'enseignement. Car, d'un côté, en éveillant dans les esprits le besoin de la réflexion et

du contrôle, en écartant de l'éducation toute contrainte intellectuelle, en soumettant aux esprits les objets sur lesquels la conscience et la raison s'exercent librement, elle donne à la personne humaine le sentiment de son droit et de sa valeur. Et, d'un autre côté, elle ne limite par aucun dogmatisme, par aucun parti pris confessionnel, la puissance de la science ; elle ne se livre à aucune agression systématique contre aucune croyance ; mais elle ne subordonne par aucune complaisance servile les vérités de la science aux intérêts du dogme.

L'AVENIR AFFRANCHI

Ainsi se dissiperont les préjugés, ainsi s'apaiseront les fanatismes ; ainsi le jour viendra où tous les citoyens, quelle que soit leur conception du monde, catholiques, protestants, libres penseurs, reconnaîtront le principe supérieur de laïcité. Et la conscience de tous ratifiera les lois nécessaires et bienfaisantes dont l'effet prochain sera, je l'espère, de rassembler dans les écoles Laïques, dans les écoles de la République et de la nation, tous les fils de la République, tous les citoyens de la nation. Et n'est-ce point de voir les enfants d'un même peuple, de ce peuple ouvrier, si souffrant encore et si opprimé, et qui aurait besoin pour la libération entière de grouper toutes les énergies et toutes les lumières, n'est-ce pas pitié de les voir divisés en deux systèmes d'enseignement, comme entre deux camps ennemis ?

Et à quel moment se divisent-ils ? A quel moment des prolétaires refusent-ils leurs enfants à l'Ecole Laïque, à l'Ecole de lumière et de raison ? C'est lorsque les plus vastes problèmes sollicitent l'effort ouvrier : réconcilier l'Europe avec elle-même, l'humanité avec elle-même ; abolir la vieille barbarie des haines, des guerres, des grands meurtres collectifs, et en même temps, préparer la fraternelle justice sociale, émanciper et organiser le Travail.

Ceux-là vont contre cette grande oeuvre, ceux-là sont impies au droit humain et au progrès humain qui se refusent à l'éducation de laïcité.

Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école Laïque, par l'Ecole de la République et de la Raison !

Jean JAURES

Discours du 31 juillet 1904, distribution des prix. Ecole Laïque de Castres. La Dépêche, 3 août 1904.